

Vous installez une piscine

Quels sont les bons gestes à adopter lors de l'entretien de votre piscine ?

CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'eau de vidange ou de lavage des filtres de votre piscine ou de votre bassin de natation ne doit pas être déversée dans le réseau d'assainissement collectif. Cette eau n'a pas besoin d'être traitée en station d'épuration avant de retourner dans l'environnement.



RESE

131 cours Genêt - CS 30551 17119 SAINTES Cedex Tél. Siège : 05 46 90 05 05 Tél. Service Clients : 05 46 72 17 17

